



Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'innovation

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
d'Amiens - Picardie
25, rue St-Leu
BP50541 – 80005 Amiens cedex 1

DECLARATION DE DESISTEMENT 2019/2020

En cas de désistement, l'avance sur redevance est remboursable avant la date d'admission sur demande de l'intéressé.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera exigible sauf, à titre exceptionnel et sous réserve d'une demande expresse du bénéficiaire, notamment liée à l'affectation tardive dans un établissement d'enseignement supérieur (PARCOURSUP), qui sera appréciée par la direction générale du Crous.

✂



Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
D'Amiens - Picardie
25, rue St-Leu
BP50541 – 80005 Amiens cedex 1

Je soussigné(e) NOM, PRENOM. :

Adresse personnelle :

.....
affecté(e) pour 2019/2020 à la RESIDENCE UNIVERSITAIRE :

déclare renoncer au bénéfice du logement qui m'a été attribué.

Date :

Signature

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom, ou, à défaut, une procuration datée et signée, au bénéfice du titulaire du relevé d'identité bancaire ou postal.